



DÉCISION N° 2024-072

Cession d'un véhicule communal

Renault Master benne

Services Techniques

Le Maire de Villiers-sur-Orge,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;**VU** le Code de la commande publique, notamment son article R.2122-8 ;**VU** la consultation réalisée auprès de concessionnaires selon les règles de la commande publique ;**CONSIDÉRANT** la vétusté et l'état du véhicule communal de type Renault Master benne immatriculé 698 CXQ 91 affecté aux services techniques de la ville ;**CONSIDÉRANT** la date de première mise en circulation du véhicule, le 16 février 1999 ;**CONSIDÉRANT** l'offre de reprise du véhicule formulée par la Société d'exploitation des véhicules accidentés sis 7 rue des Frères Lumière 91160 LONGJUMEAU ;**DÉCIDE****Article 1 :****DE CÉDER** à titre gracieux pour destruction le véhicule communal type Renault Master Benne immatriculé 698 CXQ 91 à la Société d'exploitation des véhicules accidentés située 7 rue des Frères Lumière 91160 LONGJUMEAU.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et à la société d'exploitation des véhicules accidentés.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 24 octobre 2024

Le Maire

Gilles FRAYSSE